

Le projet hydrolien du golfe du Morbihan mis sur pause

La société Sabella, qui développe l'expérimentation d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan, a été placée en redressement judiciaire. L'avenir du projet est suspendu au futur de l'entreprise.

Fanny Coconnier

● « Le projet est en stand-by, il n'est pas annulé. » Thomas Archinard, directeur des projets chez Sabella, pilote l'expérimentation d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan. Alors que l'entreprise quimpéroise de 20 salariés a été placée en redressement judiciaire en octobre, la fabrication des deux turbines de 14 mètres de haut attend des jours plus heureux. « Elles sont en cours de fabrication. La totalité des plans et les dessins des pièces ont été réalisés, précise le chef de projet. Une partie des pièces a été reçue. »

Mais le contexte économique de l'entreprise conceptrice place le projet entre parenthèses. La société Morbihan hydro énergies, cofondée par Sabella avec la société d'économie mixte Morbihan énergies, a, elle aussi, été mise en redressement judiciaire, le 22 novembre. Sabella dispose de six mois pour trouver des solutions lui permettant sa pérennisation.

« Un très bon signal »

« On attend d'y voir plus clair dans la situation de Sabella avant de prendre des décisions sur la suite du projet développé dans le golfe du Morbihan », précise Thomas Archinard. « Si Sabella s'en sort, il faudra voir si le repreneur en question restera intéressé par l'expérimentation dans le golfe », patiente Christophe Laly, le direc-



Le projet d'hydroliennes, prévu entre la pointe du Monténo à Arzon et la pointe sud de l'île Longue, rencontre de nouvelles difficultés suite au placement en redressement judiciaire de la société Sabella. Photo d'archives Myriam Le Moigne

teur de Morbihan énergies.

La start-up, arrivée au bout de sa trésorerie, est suspendue depuis plusieurs années à l'avenir de la filière hydrolienne. Emmanuel Macron, mardi, a annoncé son souhait de « ne pas lâcher l'hydrolien », et assuré que des appels d'offres seront passés auprès des sociétés. Avec l'exemple d'une enveloppe à 65 millions d'euros pour un projet développé en Normandie. « C'est un très bon signal pour la filière, veut croire le directeur des projets de Sabella. Ces annonces vont permettre de rassurer d'éventuels investisseurs. » « Si, demain, l'État lance des appels à projets, Sabella aura de bonnes perspectives », complète Christophe Laly.

Des recours au tribunal

Les difficultés s'amoncellent au-dessus des pales des hydroliennes du golfe. Ce projet crée des remous dans le golfe du Morbihan depuis près de dix ans. Le 2 mai dernier, six associations, réunies au sein d'un collectif, ont déposé

un recours devant le Conseil d'État. Déjà, en mars, l'association des pêcheurs du golfe du Morbihan avait déposé un recours gracieux. Les décisions devraient intervenir courant 2024. Ces recours non suspensifs n'empêchent en rien le projet de suivre son cours. Un référé suspensif était à l'étude. Mais « aucun dépôt n'est prévu au regard de l'absence d'avancement du projet sur site », précise l'avocat d'une partie des requérants, Thomas Dubreuil.

Il y a un peu plus d'un an, le projet avait dû affronter l'avis négatif du commissaire-enquêteur, après une consultation qui avait recueilli 487 contributions. Malgré cela, le préfet, Pascal Bolot, avait signé, en janvier 2023, l'arrêté autorisant l'implantation de deux hydroliennes à titre expérimental. La préfecture du Morbihan avait alors justifié sa décision par le fait que « le développement des technologies dédiées à la production d'énergies renouvelables est un objectif prioritaire du gouvernement ».